



En ces périodes pré-électorales, nous pourrions employer le vieil adage : « les promesses n'engagent que ceux qui y croient... »

A moins d'avoir des dirigeants d'organisations « syndicales » pour le moins naïfs, c'est donc bien en connaissance de cause que ces derniers ont menti aux cheminots.

Est-il besoin de rappeler ici toutes les excuses employées par la CFTD et l'UNSA pour ne pas appeler à la grève aux printemps 2014 et 2016 ?

Certains juraient sur l'honneur que la reprise de la dette par l'Etat était acquise !

C'est ainsi que ces « syndicats » ont tenté par tous les moyens de casser, de briser la grève.

Les masques sont tombés, le rapport qui a mis du temps à sortir est on ne peut plus clair :

**Il n'y aura pas de reprise de la dette, même partielle !**

➔ **Voici quelques morceaux choisis du rapport remis par le gouvernement :**

Revenant sur la loi de 1997 instaurant RFF il est dit :  
**« Malgré cette réforme, la dette du gestionnaire n'a cessé de croître pour atteindre à la clôture des comptes de l'exercice de 2015, le montant de 42,2 Md€ en norme IFRS ».** Pire aux dernières estimations, donc après la réforme de 2014 celle-ci s'accroît pour atteindre au 30 juin 44,1 Md€ !  
 Le rapport revient sur le fait que l'endettement est bien dû aux investissements lourds des LGV. La dette atteignant aujourd'hui le double de celle initialement transférée à RFF.

On peut lire : **« La difficulté de maîtriser les coûts, liés notamment à l'organisation du secteur, et le poids des choix historiques, avec la priorité donnée à la réalisation des grands projets d'infrastructures, au détriment du maintien en bon état des lignes du réseau existant, pèsent maintenant lourdement sur les comptes ».**

Un paragraphe s'intitule : **« La dette de SNCF Réseau s'établira durablement à un niveau élevé, ce qui ne sera pas sans impact sur l'établissement. »** En bon français cela veut dire que l'avenir de SNCF Réseau est menacé !

Enfonçant le clou ils détaillent **« ... Les frais financiers liés à la dette pèsent donc un poids très important dans les comptes de l'établissement au cours de la prochaine décennie ».** Tout est dit l'avenir s'assombrit pour SNCF Réseau.

**« La requalification d'une partie de la dette de SNCF Réseau en dette publique n'implique en rien sa reprise par l'Etat ! »**  
 Cette tête de chapitre se suffit à elle-même.

**« La reprise de la dette est procédure dérogatoire qui doit rester exceptionnelle. »**

**« Elles (reprises de la dette) ne peuvent constituer en aucun cas une modalité normale de financement d'établissements publics, € lorsqu'ils sont lourdement endettés. »**

**« Une reprise directe ou indirecte de la dette de SNCF par l'Etat se traduirait par une dépense publique au sens des critères de Maastricht. »**



Enfin le loup sort de sa tanière ! Rappelez-vous l'ex secrétaire d'Etat aux transports voulait une réforme "Eurocompatible". Et bien nous y sommes, la reprise de la dette par l'Etat est de fait non compatible avec l'Union Européenne. En effet celle-ci ferait exploser le déficit et les fameux 3% du PIB chers au traité européen de Maastricht !

Pour que le lecteur en soit convaincu il est même signifié : « **A titre d'illustration, une reprise de 10 Md€ de dette aurait pour effet d'augmenter le déficit public d'environ de 0,5 points du PIB** »

Pour ceux qui osaient espérer au moins une reprise partielle, la suite ne laisse aucun doute : « **Une reprise de tout ou partie de la dette ferait peser une lourde contrainte sur le programme de financement de l'Etat.** »

« **Une reprise de tout ou partie de la dette serait porteuse d'un fort risque de contagion à d'autres entités et pourrait ainsi affecter la qualité de signature de l'Etat français** »

« **Cet impact serait d'autant plus fort su la reprise de dette de SNCF Réseau entrainait une contagion à d'autres entités publiques (CADES, UNEDIC, ACOSS, etc.) dont les émissions annuelles représentent environ 50MD€** ».

Bien entendu dans ce rapport il est question de trouver des solutions, mais on connaît le remède de cheval qu'ils tenteront d'injecter aux cheminots et cela sous la surveillance et le contrôle de l'ARAFER.

En conclusion il est écrit :

« **Si les efforts demandés aux différents acteurs qui seront inscrits dans le contrat, devront nécessairement être importants, le Gouvernement estime qu'il n'est pas opportun d'envisager à ce stade un dispositif de reprise de la charge de la dette historique du gestionnaire d'infrastructure.** »



**Les cheminots ont été bernés, trompés. Fin mai/début juin l'UNSA se fendait d'un communiqué de presse dont le titre était évocateur de leur forfaiture :**

**« Désendettement du ferroviaire, l'UNSA obtient des engagements ministériels »**

**Il n'aura fallu que trois mois pour que la vérité éclate au grand jour !**

**FO Cheminots revendique comme elle l'a fait aux printemps 2014 et 2016 :**

- . Abrogation de la loi portant réforme ferroviaire !**
  - . Non à l'éclatement de la SNCF en 3 EPIC !**
- . Pas touche au statut et à la réglementation !**
  - . Tous les cheminots aux RH0077 !**
- . Retour au monopole public d'Etat !**

**ET**

**. Reprise de la dette  
(qui n'est pas celle des cheminots et des usagers)  
par l'Etat !**

**Cheminots FO**